



Infos Geyssans

Lettre d'information municipale

Juillet 2009

Le raccordement postal : Dénomination et numérotation des voies

La pose des panneaux, effectuée par l'employé et des membres de l'équipe municipale est terminée.

Nous vous invitons à venir en mairie aux permanences exceptionnelles, ou l'on vous remettra :

- ❑ Votre nouvelle adresse
- ❑ Votre plaque numérotée que vous aurez le soin de fixer
- ❑ Une liste des organismes à contacter en priorité
- ❑ Des cartes de changement d'adresse, vous permettant d'informer vos correspondants, en dispense d'affranchissement.

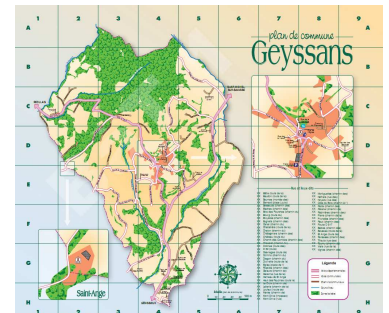
Ces permanences seront assurées le :

- Lundi 06 juillet de 17h00 à 19h00
- Jeudi 09 juillet de 17h00 à 19h00
- Vendredi 10 juillet de 16h00 à 18h00
- Samedi 11 juillet de 09h00 à 11h00
- Lundi 13 juillet de 17h00 à 19h00

Le changement d'adresse des organismes publics peut être fait à partir du site Internet

<https://www.changement-adresse.gouv.fr/>

Pour compléter la signalisation, 2 panneaux d'informations avec cartographie et repérage des voies de la commune sont en cours de réalisation. L'un sera installé au hameau des fayolles et l'autre à l'entrée du village



Rappel : Les propriétaires de chiens de catégories 1 et 2 doivent les déclarer en mairie avant le 31 décembre 2009.

Catégorie 1 « les chiens d'attaques » :

- Staffordshire terrier et américain staffordshire terrier (ces 2 types de chiens sont communément appelés « pit-bulls »)
- Mastiff, communément appelés « boer-bulls »
- Tosa

Catégorie 2 « les chiens de garde et de défense » :

- Staffordshire terrier et américain Staffordshire terrier
- Rottweiler
- Tosa

Fête au village :

Le maire et son conseil municipal vous invitent à partager le verre de l'amitié le dimanche 19 juillet 2009 à 11h30 sur le parking de la salle polyvalente

L'association « *Lieu d'être* »

a ouvert sur Romans un accueil de jour autonome pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés. Cet accueil est un lieu de rencontre et de socialisation, un lieu d'échanges et d'informations pour les familles auxquelles il permet un temps de répit.

Elle propose également des ateliers itinérants

Cette association est aidée (parrainée) par les services de l'état, le conseil général, la ville de Romans, les CLIC de la région.

Lieu d'être 24, rue de Guynemer 26100 Romans sur Isère Tél : 06 30 92 24 56

« Ce qui importe, ce n'est pas d'ajouter des années à la vie, mais de la vie aux années »

**OPERATION
COUP
DE
SOLEIL
DANS L'HABITAT**

**JOUEZ LA CARTE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE
EN CHAUFFANT VOTRE EAU SANITAIRE
AVEC UN CAPTEUR SOLAIRE
Votre communauté de communes
vous soutient !**

**pays
de
Romans**
Communauté de communes
Canton de
Bourg de Péage

OBJECTIFS DE L'OPÉRATION :
promouvoir les énergies renouvelables en incitant à la pose de chauffe-eau solaires.

**OPÉRATION
COUP
DE
SOLEIL
DANS L'HABITAT**

En 2009, la Ville de Romans, à l'initiative de l'opération, passe le relais aux Communautés de communes du Pays de Romans et du Canton de Bourg de Péage.

POUR QUI ?
Pour tous les propriétaires qui ont un logement sur une commune du Pays de Romans ou du Canton de Bourg de Péage et qui souhaitent installer un système de chauffe-eau solaire individuel.


QUEL SOUTIEN ?
Votre communauté de communes propose un soutien financier à hauteur de 300 euros dans la limite de 30 dossiers par an pour le canton de Bourg de Péage et 50 pour le Pays de Romans. Les propriétaires occupant leur logement sont soumis au plafond de ressources du Prêt à Taux Zéro (PTZ). Ce coup de pouce peut s'ajouter aux possibilités d'aides déjà proposées par l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département de la Drôme.


Attention, ne commencez pas vos travaux avant d'avoir déposé votre dossier de demande de subvention.

QUELLES MODALITÉS ?
Le dispositif mis en place vise à simplifier les démarches du citoyen. Ainsi, le formulaire de demande d'aide et la liste des pièces à fournir sont identiques à ceux demandés par le Département de la Drôme.

Formulaire, liste des pièces téléchargeables sur :
<http://www.pays-romans.org>
<http://www.cc-cantonbourgdepeage.fr>

Si vous projetez d'installer un chauffe-eau solaire, prenez contact dès aujourd'hui avec votre Communauté de communes.

 Service habitat du Canton de Bourg de Péage
habitat@cc-cantonbourgdepeage.fr
04 75 72 81 81

 Pôle aménagement, urbanisme et habitat
du Pays de Romans
amenagement@pays-romans.org
04 75 70 68 93

CONSEILS TECHNIQUES
Point Information Energie - ADIL 26 :
- 04 75 79 04 13 <http://pie.dromenet.org>
- à Romans sur rendez-vous à la permanence (Mutualité Générale, place du Champ de Mars) les premiers jeudis du mois de 10h à 12h
- à Valence, sans rendez-vous, 44 rue faventines.

*Opération Coup de soleil - une action proposée dans le cadre du PLH-Programme Local de l'Habitat des Communautés de communes du Pays de Romans et du Canton de Bourg de Péage